

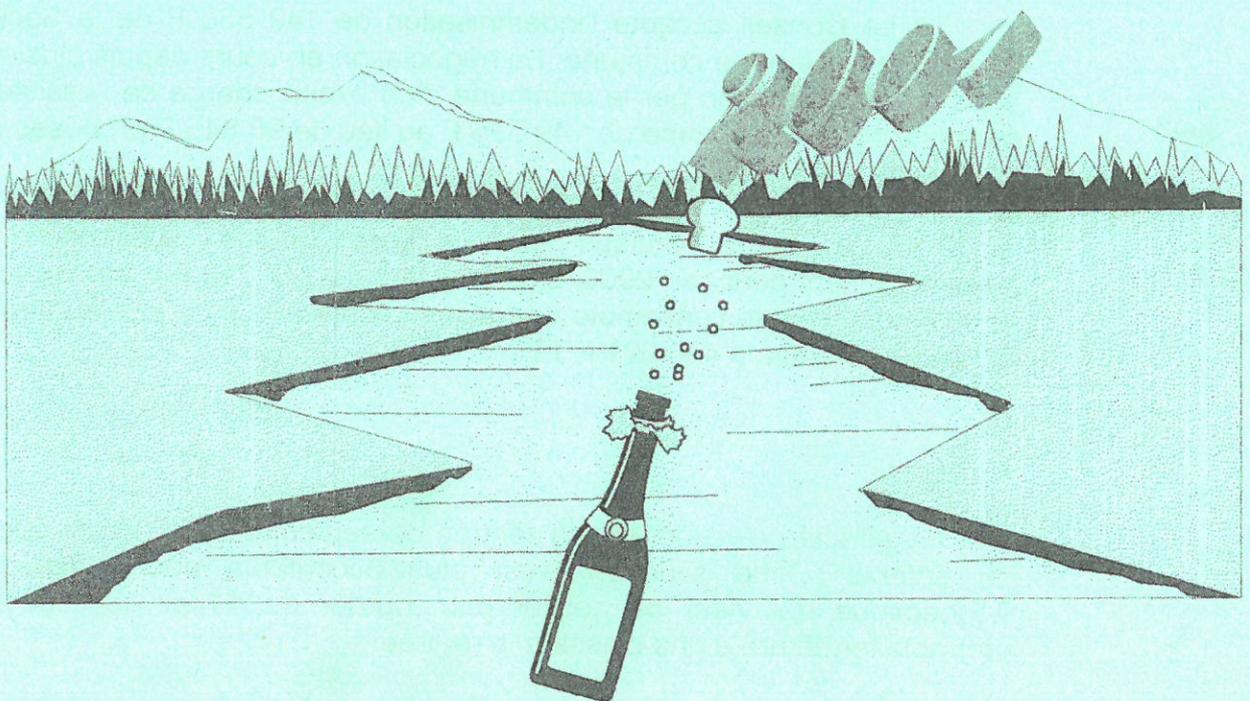
Entre Nous



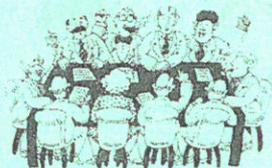
COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

JANVIER 2001 N°396



EN DIRECT DU CONSEIL



Dernière réunion du mandat (sauf imprévu). Les élus ont examinés les divers points inscrits à l'ordre du jour. (Excusés : Dominique GEORGE et Aurélien POIREL).

1. Tempête :

- Le Conseil approuve le bilan financier des affouages 2000 qui ont été façonnés et livrés par l'atelier communal. Ce bilan est destiné à ONF pour le calcul des honoraires dus à ce service.

- Le Conseil accepte la vente des chablis d'épicéas situés lieu dit "Les Grands Prés" appartenant à la commune, à la Société Ferdinand BRAUN. (100/150 m3 environ).

- Le Conseil sollicite du Conseil Général une subvention maximale au titre de la Dotation de Solidarité, concernant les dégâts (hors forêts) subis le 26/12/1999.

- Le Conseil émet un avis favorable quant à la création d'un collectif des communes financièrement sinistrées par la tempête, sur le Grand Est.

- Le Maire donne lecture de la réponse faite par M. GLOUX, Sous Directeur à la Direction Générale de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances, Rue de Bercy. Le Maire avait attiré l'attention de ce haut fonctionnaire sur la situation de ruine de notre commune.

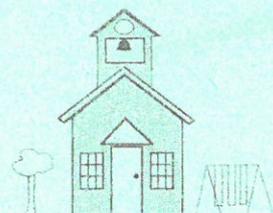
- Le Conseil accepte l'indemnisation de 149 535 F de la Société AXA qui assure notre commune. La négociation en cours depuis plusieurs mois et la désignation par la commune d'un expert chargé de l'assister a permis d'obtenir la somme de 149 535 F au lieu de 90 846 F proposés soit un plus de 58 689 F.

- Le Maire indique par ailleurs qu'une subvention de fonctionnement pour l'an 2000, d'un montant de 277 219 F a été versée à la commune et que l'ensemble des aides encaissées à ce jour au titre de la tempête s'élève à 480 921 F TTC.

2. Ecole :

L'effectif prévisionnel à la rentrée de septembre 2001 n'est que de 48 enfants. Cette situation n'est plus acceptable pour l'Inspection Académique qui vient de notifier par courrier du 11 janvier 2001, la probable fermeture d'une classe à la rentrée.

Avec l'équipe enseignante, les délégués municipaux au Conseil d'Ecole, les deux Maires et les Membres du Conseil d'Ecole, des solutions

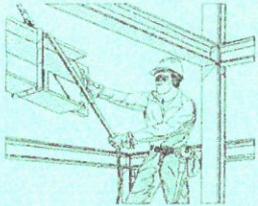


sont recherchées, même si la scolarisation à 3 ans restera possible semble t il. En particulier la scolarisation à Thiaville d'enfants inscrits ailleurs, de nouveaux habitants, etc....

Bien évidemment le Conseil Municipal ne peut accepter cette décision de fermeture s'y oppose donc et charge le Maire d'en informer l'Inspecteur d'Académie.

3. Terrains communaux du Pré de la Scie :

Deux parcelles identiques (1241 m² chacune) seront vendues par la commune comme terrain à construire. Priorité sera donnée aux acquéreurs qui s'engageront à scolariser leurs enfants à Thiaville. Prix 62 000 F la parcelle. Se renseigner en Mairie.



4. Convertisseur de fréquence des surpresseurs (pour Hayottes et Petit Paris) :

Un premier devis avait été établi et la réparation s'élevait à plus de 7 000 F HT. Devant un tel coût, un autre installateur a été contacté et c'est finalement la Société HYDRAUTEC qui est chargée de mettre un convertisseur neuf en place, au prix de 5 382 F TTC.

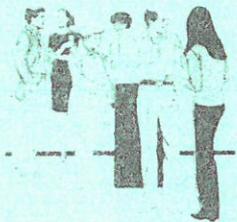


5. Vente de terrains non boisés :

4 petites parcelles (310 m², 456 m², 34 m² et 155 m²) dispersées et non comprises dans le périmètre de remembrement sont vendues au prix total de 8 200 F, frais à la charge de l'acquéreur.

6. Atelier communal :

L'effectif total de postes en Contrat Emploi Solidarité (C.E.S.) et en Contrat Emploi Consolidé (C.E.C.) accordé à la commune par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) était jusqu'au 31/12/2000 de 18 postes. Après négociation avec DDTEFP, pour 2001, et compte tenu de la forte baisse des emplois CES et CEC décidée par le Gouvernement, l'effectif total de la commune est ramené à 11 postes (6 CES et 5 CEC). Pour 2002, on ne sait pas... A suivre....



7. Grande Salle :

L'avis d'appel d'offre est publié dans la presse. Le Conseil accepte le dossier de Consultation d'Entreprise établi par le Cabinet SALAIGNAC de BACCARAT concernant le lot chauffage, charge le Maire des formalités et l'autorise à signer le marché avec l'adjudicataire désigné par la commission d'ouverture des plis, le moment venu.



8. Tarifs communaux en 2001 :

Le Conseil fixe ainsi les tarifs à appliquer en 2001.

- nettoyage en forêt : 20 F/stère (3 euro)
- charbonnette : 1F60/stère (0,25 euro) + un contrat à 100F (15 euro)
- concessions au cimetière : 1 790 F (30 ans) soit 75 euros, 2400 F (perpétuelle) soit 366 euros
- traversée de route communale : 1 048 F soit 160 euros
- extraits de cadastre : tarifs officiels
- distillation : 6F50 le litre d'eau de vie soit 1 euro.

9. Prix de l'eau et de l'assainissement en 2001 :

Ils seront fixés lors du prochain Conseil, tous les paramètres nécessaires au calcul n'étant pas connus à ce jour, notamment les majorations attendues de Rhin Meuse.

10. Natura 2000 :

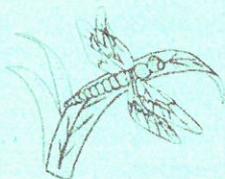
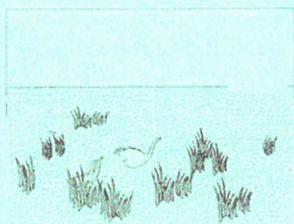
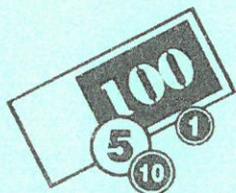
Bruxelles ayant estimé que les propositions françaises étaient insuffisantes, de nouvelles zones sont arrêtées parmi lesquelles la Vallée de la Meurthe de Saint Dié à Lunéville (1 362 ha en Meurthe et Moselle), dans les communes suivantes : Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Chenevières Flin, Frambois, Gélacourt, Glonville, Lachapelle, Laronxe, St Clément, Thiaville sur Meurthe, Vathiménil.

Pour notre commune, seraient concernées la zone de la Prairie (de chaque côté de la route allant au Pont vers Bertrichamps, d'une part, le Saussi, d'autre part.

Le but de ce classement est la protection et la conservation des sites ce qui sous entend la mise en place d'un plan de gestion dont on ignore tout... puisqu'il sera établi ultérieurement !

Il s'agirait de protéger "l'Orchis bouffon, une plante remarquable, l'Azuré des palus, papillon menacé, le Chabot, poisson reconnu d'intérêt européen, le Gomphe à crochet une libellule disparue ailleurs en Lorraine et une Ephémère : l'Oligoneurielle du Rhin présente dans ce site. Enfin divers oiseaux sont concernés tels le Petit Gravelot, le Chevalier guignette, l'Hirondelle de rivage, la Pie grièche ou la très rare cigogne noire".

La commune doit donner son avis pour le 22 février. Le Conseil décide de solliciter l'avis des deux agriculteurs qui exploitent encore sur le territoire communal, de l'ASVPP, du Club Vosgien, de Oiseaux Nature. Une synthèse des avis et remarques sera établie et adressée au Préfet.



11. Opération "Récup'Lunettes" :

Le Conseil émet un avis favorable pour participer à cette opération gratuite, non lucrative et non concurrentielle qui consiste à récupérer des lunettes (verres et montures) que vous n'utilisez plus mais qui seront remises en état et redistribuées gracieusement par le biais d'associations humanitaires et ONG agréées.

Les modalités pratiques seront portées à votre connaissance le moment venu.

12. Droit de préemption urbain :

Le Conseil décide de ne pas utiliser d'entrée de jeu son droit lors de la vente d'une maison et son terrain par le Tribunal de Grande Instance à NANCY. Cependant il se réserve le droit de préemption en fonction du prix de vente. Il charge le Maire de répondre en ce sens.

13. Location d'une maison communale :

La maison du 11 Rue de la Libération est libre de tout occupant et le Conseil Municipal décide de louer à nouveau cette maison. Il charge le Maire de trouver un nouveau locataire et indique que la priorité devra être donnée à la famille qui s'engage à scolariser ses enfants à l'école de THIAVILLE dès septembre 2001 voire même avant.

14. Reprise par la commune des chemins créés par la DDE de part et d'autre de la voie rapide :

Le Conseil émet un avis favorable sous réserve :

- d'une remise en état préalable de ces chemins,
- de la suppression des écoulements d'eau de ruissellement le long du chemin (amont) pont de la Mazèle – échangeur.

Il précise par ailleurs divers points (concernant les limites et leur entretien), concernant les plantations de pommiers, etc....

15. Abri scolaire :

A la demande des jeunes regroupés par l'A.C.E. (Action Catholique des Enfants, Perlin et Fripounet) le Conseil émet un avis favorable pour que ceux-ci repeignent et décorent l'abri scolaire près du monument aux morts. Le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion et sa réalisation sera encadré par des adultes responsables.

16. Divers :

Le Conseil émet un avis de principe favorable sur les deux dossiers ci-après :

- acquisition éventuelle d'une petite pelleteuse avec utilisation partiellement des indemnités reçues pour la tempête afin d'assurer au moindre coût, la remise en état des chemins forestiers, le moment venu, de mettre en œuvre un programme annuel de curage des fossés, d'intervenir facilement sur le réseau d'eau en cas de réparation.

- emploi jeune pour assurer la surveillance et la maintenance du réseau assainissement (dessablage, déversoirs d'orage, pompes de relevage et de refoulement, ventouse, ...) du réseau d'eau (système de neutralisation, stérilisation, etc....).

Le Maire est chargé de faire une étude de faisabilité et une estimation du coût financier. Le Conseil se prononcera alors sur ces propositions.

Il donne connaissance aux élus de diverses demandes de subvention qui sont toutes rejetées.

Il adresse à Danièle HYPOLITE les félicitations collégiales des élus pour l'attribution par Monsieur le Préfet de la médaille de bronze de Jeunesse et Sports, pour les nombreux et dévoués services rendus depuis nombre d'années en faveur du Sport et de la Jeunesse. Une remise officielle sera organisée ultérieurement.

Il communique aux élus les quelques 150 cartes de vœux reçues et remercie très sincèrement et très chaleureusement les Conseillers Municipaux et Adjointes pour leur dévouement, leur travail et leur sens de l'intérêt général au cours de ce dernier mandat.

Séance levée à 0H50.

ORDURES MENAGERES

En 2001, la collecte hebdomadaire aura lieu le mercredi (sans changement par rapport à 2000) exception faite du mercredi 15 août 2001 où la collecte sera effectuée le samedi 18 août 2001.

Pour les gros objets ("monstres") en 2001, les collectes auront lieu :

- * le mercredi 10 janvier
- * le mercredi 14 mars
- * le mercredi 16 mai
- * le mercredi 11 juillet
- * le mercredi 12 septembre
- * le mercredi 14 novembre



Objets à sortir
la veille au soir



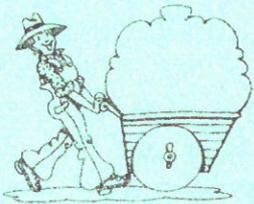
Ce que sont les gros objets : réfrigérateurs, machines à laver, congélateurs, tables, matelas, sommiers, vieux meubles, tables à repasser, tout objet encombrant non toxique servant usuellement dans la maison.

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture et de machines outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles, les produits radioactifs, les déchets de construction, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures...

Il est rappelé que la remorque communale peut être mise gratuitement à la disposition des habitants (après entente préalable avec la Mairie et compte-tenu des besoins communaux merci de demander plusieurs jours à l'avance), pour vos pierres, cailloux, tuiles, gravats et matériaux utilisables pour l'entretien des chemins. Le chargement est à la charge des habitants, le transport, le déchargement et la mise en œuvre sur chantier sont effectués gracieusement par la commune.

Il est précisé enfin que les déchets verts (gazon, haies, ...) sont acceptés à la décharge municipale.

A THIAVILLE AUSSI, C'EST 50Km HEURE MAXI !!!



FORETS INTERDITES

Les travaux d'exploitation en forêt sont loin d'être terminés et plusieurs parcelles ne sont toujours pas accessibles. Par ailleurs, il est peu de semaines où des arbres encore debout ne tombent au sol dès le premier coup de vent.

En conséquence, par arrêté municipal n°01/2001 du 4 janvier 2001 l'accès aux forêts et routes forestières est interdit jusqu'au 30 juin 2001.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes ci-après :

- propriétaires, gestionnaires, services publics, personnes et autres dûment autorisées ou mandatées par eux,
- autres personnes que ci-dessus exceptionnellement autorisées par la Municipalité,
- propriétaires, exploitants ou habitants de parcelles ou habitations enclavées en forêt.

Nota : Des dispositions sensiblement identiques sont également appliquées sur le territoire communal de LACHAPELLE et de RAON L'ETAPE.

LA FORET RESTE DANGEREUSE – RESPECTEZ CES MESURES

NOUVEAU PERCEPTEUR

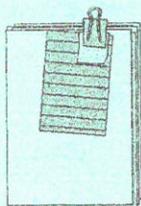
A compter du 1^{er} janvier 2001, Monsieur André NADIR est nommé responsable de la Trésorerie de BACCARAT, en remplacement de Madame Monique HAUS qui assurait l'intérim à la suite du départ pour la Roumanie de Monsieur Jean Paul FOINANT.

Nous souhaitons à Monsieur NADIR une cordiale bienvenue et une rapide et facile intégration dans ses activités sur notre secteur.

ETAT CIVIL

Les registres de l'Etat Civil clos le 31 décembre font ressortir pour l'année 2000 :

- 1 reconnaissance avant naissance,
- 7 transcriptions de naissance,
- 2 actes de mariage,
- 6 transcriptions de décès.



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Communiqué de Familles Rurales Services :

"Particuliers, Entreprises, Communes, Artisans, Commerçants, Agriculteurs et Associations.

Un surcroît de travail, des petits travaux à réaliser : Une simple appel téléphonique suffit.

Qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de nettoyage, de bricolage, de jardinage, etc. ... Familles Rurales Services est là pour parer à la situation en mettant à votre disposition la personne dont vous avez besoin en toute légalité. Familles Rurales Services se charge de toutes les formalités administratives et vous fait bénéficier de son expérience dans l'insertion des personnes dépourvues d'emploi. La mission terminée, le coût horaire facturé par F.R.S. aux utilisateurs est de 69,50 F pour les particuliers et 75,20 F pour les Entreprises, Communes, Commerçants, Artisans et Associations. Ce coût est réévalué à chaque augmentation du S.M.I.C.

Pour les particuliers : Réduction d'impôt sur le revenu de 50% du montant des prestations dans la limite de 45.000 F.

La Facilité – La Simplicité – La Compétence – La sécurité.

Familles Rurales Services – Antenne d'AZERAILLES

Place du Général Hellé – 54122 AZERAILLES

Tél/Fax : 03.83.75.43.92

Permanences : mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00.

ANPE

L'ANPE a transmis les chiffres officiels des demandeurs d'emploi. En 1999, Raon comptait 420 demandeurs d'emploi, ils sont 327 à fin 2000. L'embellie économique tient au fait de l'installation de Transcom sur le parc d'activités et son extension, comptant à ce jour 350 employés, Gestra 75 emplois et Witub sur le parc de Grandrupt géré par les deux communes de Raon l'Étape et Thiaville sur Meurthe, qui double ses effectifs.

Beau chat noir demi angora, queue coupée en panache cherche propriétaire rue de la Gare.

RCM

RCM 97.6 émet depuis plus de 5 ans, le président, le directeur des programmes, tous les animateurs et tous les membres tiennent à vous présenter les meilleurs vœux pour l'année 2001.

Dominique GEORGE.



SAPEURS POMPIERS



Le chef de centre, le président de l'Amicale et tous les Sapeurs Pompiers du Cpli Thiaville sur Meurthe, vous remercient pour votre chaleureux accueil lors de la vente des calendriers et renouvellent leurs meilleurs vœux pour l'année 2001 à vous habitants de Thiaville – Lachapelle.

Le Cpli de Thiaville sur Meurthe, maintenant départementalisé, recrute du personnel. Il faut avoir 18 ans, savoir nager et avoir un peu de temps pour la formation. Pour plus de renseignements contactez le 03.83.71.41.13 ou le chef de centre du Cpli, le sergent-chef GEORGE Dominique.

Le chef de centre.

CAF

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE ET MOSELLE OUVRE UNE PERMANENCE A BACCARAT

Vous désirez obtenir :

- Des renseignements personnalisés sur votre dossier,
- Des informations d'ordre général sur les aides versées par la CAF,
- Un justificatif de paiement...



Ces démarches vous sont désormais simplifiées grâce à la nouvelle permanence assurée dès le mois de janvier à Baccarat, par Patricia DUBAR, Conseillère Prestations de la CAF.

Notez bien l'adresse et les horaires de ce nouveau service :

*Permanence CAF
Centre Médico-Social – Parc Michaut
Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois
de 9h30 à 11h45*

Pour être renseigné plus rapidement, venez avec votre numéro d'allocataire !

FERMETURE DE LA BOULANGERIE

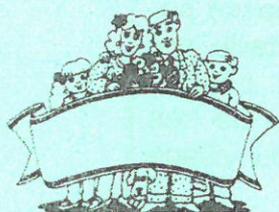


La boulangerie pâtisserie BONNAILLIE sera fermée du lundi 5 février 2001 au lundi 19 février 2001 inclus. Réouverture le mardi 20 février 2001. Notez-le. Merci.

LISTE ELECTORALE

La liste électorale visée par le Délégué de l'Administration, par le Délégué du Président du Tribunal de Grande Instance et par le Maire, pour la commune de THIAVILLE SUR MEURTHE est ainsi arrêtée :

- * situation au 29/02/2000 : 476 inscrits
 - inscriptions en 2000 : 18
 - radiations en 2000 : 13
 - soit pour 2000 + 5
- * situation au 10/01/2001 : 481 inscrits
(235 hommes – 246 femmes).



VIE DU VILLAGE

Naissance :

Le 15 janvier 2001 à SAINT DIE est née Mylène JACQUEMIN dont les parents sont domiciliés 3, rue de Bellevue.

Tous nos vœux au bébé et nos vives félicitations aux parents.

Décès :

Le 23 décembre 2000 est décédée à ESSEY LES NANCY Madame Geneviève ANDRE. Elle avait 73 ans et était domiciliée 19, rue de la Libération. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

Mariage :

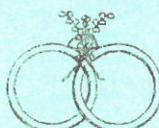
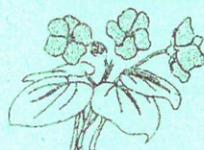
Nous apprenons le prochain mariage qui sera célébré dans notre commune le 3 mars 2001 à 16H, de Monsieur PERROTEZ Jean-Louis, interne en anesthésie, domicilié 55, rue Felix Faure à NANCY avec Mademoiselle COLIN Annelise, Infirmière bloc opératoire, domiciliée 7 bis, rue de la Côte à THIAVILLE SUR MEURTHE.

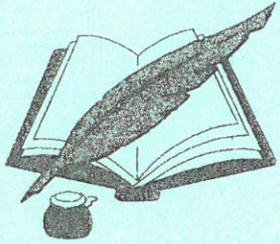
LE COIN DES ETOURDIS

➤ Un bonnet en laine noire avec un motif blanc et jaune brodé, a été trouvé au Foyer Rural le 23/12/2000 après la matinée récréative organisée par l'Association Familiale.

➤ Une montre a été trouvée au cimetière.

Vous pouvez venir les récupérer en Mairie.





Général PARADIS

Né à Thiaville en 1741, décédé à Nancy en 1824, après passé par tous les grades, il a été nommé Général sur le champ de bataille par BRUNE alors Général en Chef. La vie de ce soldat de la période révolutionnaire, est une longue épopée et Paul PARADIS, l'un de ses lointains parents, vient d'écrire la bibliographie de cet enfant du village dont une rue porte son nom.

Le livre de 140 pages environ est vendu uniquement par souscription par Monsieur PARADIS au prix de 180 F TTC, frais d'envoi compris.

La Mairie centralisera les demandes.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser dès à présent au Secrétariat de Mairie avant le 16 février, (délai de livraison 3 semaines environ).

Le paiement se fait à la commande (chèque bancaire ou postal) à l'ordre de Monsieur Paul PARADIS.

Cet ouvrage ne sera pas en vente dans les magasins et ne figurera pas dans les bibliothèques.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



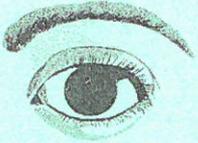
18/02 : Tarot -- Association Familiale et Club de l'Amitié -- Foyer

25/03 : Repas des Aînés -- Association Familiale -- Foyer

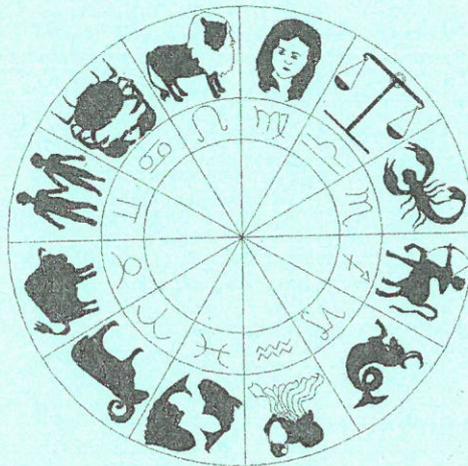
28/03 : Réception Club de Blamont -- Club de l'Amitié - Foyer

**PENSEZ A NOS ENFANTS !
VITESSE MAXI 50Km/heure dans THIAVILLE**

CLIN D'OEIL



- ↳ "Une petite orange va voir sa mère en pleurnichant,
 - Maman, maman, c'est une catastrophe !
 - Qu'est-ce qui se passe ?
 - J'ai rencontré un citron...
 - Eh bien, il n'y a rien de grave à cela, nous ne sommes pas racistes, ton père et moi.
 - Oui, mais il a eu un zeste malheureux et je crois bien qu'il va y avoir des pépins !"
- ↳ "Une femme est en train de donner le jour à son premier enfant, mais les choses ne se passent pas très bien et la malheureuse passe un mauvais quart d'heure. Livide, son mari se ronge les sangs en la voyant souffrir ainsi.
 - Et dire que tout ça est de ma faute ! S'exclame-t-il à un moment.
 La jeune femme se tourne vers lui avec une ébauche de sourire :
 - Mais non, mon chéri. Tu n'y es pour rien, je t'assure...."
- ↳ "Deux virus de la grippe se croisent dans une artère.
 - Eh bien dis donc, tu a l'air mal en point ! dit l'un des virus en faisant la moue.
 - Ne m'en parle pas, répond l'autre. Je crois bien que j'ai attrapé l'aspirine !"
- ↳ " - Papa et moi, à nous deux, on sait tout ! ne cesse de répéter un petit garçon.
 Sa maîtresse, passant par là, le prend au mot :
 - Vraiment ? Alors donne-moi la formule d'une équation au premier degré, pour voir....
 - Ça, dit le petit garçon avec une tranquille assurance, c'est mon papa qui le sait."



Une page de notre histoire

FAGNOUX COMMUNAUTE AUTONOME

FAGNOUSET

On relève dans une déclaration de terrains établie par Nicolas et Joseph Litaize en 1737 : "devant la Cotte autrement à Fagnouset". En 1815, le garde forestier Antoine Ruyer qui a été agressé et ramené à sa maison forestière derrière la côte de Fagnouset où il décède suite à ses blessures. Le moulin est celui de Fagnouset. On retrouve dans le premier plan cadastral de Thiaville le lieu dit : Devant Fagnouset (terrains en face du café du Moulin) et dans celui de La Chapelle : "Sur Fagnouset" (terrains situés à droite de la route Raon-Ste Barbe à partir de la patte d'oie chemin du Pré de la Scie et route de Raon).

Enfin l'ancien lieu dit "A l'Equart" actuellement territoire de La Chapelle indique le milieu de Fagnoux. Cf : le plan joint.

Une précision s'impose au sujet du « Finage de Thiaville" : il s'agit du territoire rive gauche de la Meurthe allant du ruisseau de Grandrupt au Rupt de Hondelot moulin en allant jusqu'au moulin de Moncey".

L'expression apparaît dans les Chartres des habitants de Thiaville (1359) "desquels trois hommes notre maire ou notre autre commandement puisse prendre lequel qu'il lui plaira pour garder les biens de nos dits hommes en leur ban et en leur finage" (les dits hommes : il s'agit des prudhommes de la Baroche de Thiaville).

1437 : acte de vente d'un "héritage sans rien ne retenir qu'ils ont au ban et finage de Thiaville".

1700 : "Déclaration des habitants de Deneuvre : On pareillement droit d'envoyer leurs troupeaux dans le bois de la Moncel ban de Thiaville Chatellenie de Baccarat Evêché de Metz sans aucune rétribution audit Evêque de Metz".

1738 : "A pareillement droit la Communauté de Deneuvre d'envoyer le troupeau communal dans les prés de la fegne au dessus de Deneuvre finage de Thiaville terre d'Evêché après le haut poil levé duquel droit la Communauté n'a aucun titre que la jouissance et possession immémorial ce qui se justifie parce que les habitants de Thiaville ne peuvent mettre cette prairie en regain a cause de ce droit".

1767 : "Fait interposer saisie sur les bois appartenant au suppliant et déposés sur le finage de Thiaville lieu dit Sous la Rochotte".

Ainsi Fagnoux, La Chapelle et Thiaville forment le "finage de Thiaville".

Nous pouvons ainsi fixer approximativement les limites des trois Communautés.

Cf : plans joints.

Mais nous ne pouvons répondre à certaines questions : Qui a fixé ces limites ? A quelle époque ? Vu la superficie de Fagnoux (plus de 200 ha) et sa faible population, des gens de Thiaville et La Chapelle cultivaient des terres du finage de Fagnoux. Payaient-ils une redevance à Fagnoux ? Nouveau mystère !

LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DE FAGNOUX

Fagnoux dépendra successivement de la Mairie de Thiaville, de celle de Humbépaire et finalement de la Mairie et Justice de Bertrichamps.

1395-1397 : "la Mairie de Thiaville, c'est a savoir des villes de Thiaville, de La Chapelle, de Fagnoul, de Fagnozel, de Bertrichamps et de Humbépaire laquelle Mairie l'on dit qu'elle sciet au ban de Baccarat".

1507 : "Le Maire Demange de Thiaville maire des villes de Thiaville, Bertrichamps, La Chapelle, Faignou et Faignousel pour la somme admodiation de la dite Mairie a lui encheute comme au plus offrant pour trois ans continuels et commençant à la St Remy chief d'octobre mil cinq cent quatre pour cinq francs chacun an les dits trois ans durant".

1514 : "Le dit chastellain met icy du maire Rembault de Hembelpierre La Chapelle Faignon et Faignouzel pour la ferme et admodiation de la dite Mairie a luy encheute..."

"elle sciet" : elle est située.

Encheute : échue.

St Remy chief d'octobre : 1^{er} octobre.

1605 : Thiaville, La Chapelle, Fagnon et Fagnouzet dépendent de la Mairie et Justice de Bertrichamps avec Bertrichamps avec Bertrichamps et Humbépaire.